

**L'article d'Agroscope consacré à l'effet des paiements directs sur l'embroussaillage a suscité un certain nombre de questions. Une partie d'entre elles découlent d'affirmations et d'interprétations reprises dans les médias et qui ont été source de malentendu. Agroscope répond aux questions, aborde les points en suspens et contextualise les résultats.**

### **Objectif de l'étude**

L'objectif de l'étude était d'analyser les effets de la réforme agricole 2014–2017 sur l'embroussaillage dans la région d'estivage. L'étude portait sur les effets distincts de trois types de paiements directs – contributions d'estivage, contributions QII et contributions à la qualité du paysage – ainsi que sur leur effet global sur l'embroussaillage. Des données issues de la statistique de la superficie, du géoportail du canton des Grisons et du système d'information sur la politique agricole (SIPA) pour la période 2014–2018 ont servi de base de calcul.

### **Résultats**

L'effet global des paiements directs (autrement dit la somme des trois contributions versées à titre de paiements directs) s'est avéré négatif, l'embroussaillage ayant augmenté au cours de la période analysée. Même lorsque la part des contributions pour les surfaces QII était élevée par rapport au total des contributions, l'embroussaillage a gagné du terrain. En revanche, lorsque les contributions d'estivage prévalaient, l'effet sur l'embroussaillage a été positif, autrement dit les contributions d'estivage ont réduit l'embroussaillage.

### **Contextualisation des résultats**

Les résultats découlent de la méthodologie choisie et des données utilisées. Une explication scientifiquement fondée sur le lien entre le paiement de contributions et l'effet de celles-ci doit encore être fournie. Dans la partie «Discussion» de la publication, Agroscope a avancé diverses pistes d'explication, notamment que l'effet négatif des contributions QII pourrait être lié à l'interdiction du broyage sur les alpages (explication erronée, car le broyage a toujours été autorisé dans les Grisons).

Après la publication de l'étude, il s'est avéré que les données sur l'embroussaillage de la statistique de la superficie, accessibles au public, ne reflètent pas toujours la situation actuelle. Pour le moment, il n'est pas possible d'estimer le nombre de cas concernés.

### **Clarification des questions et affirmations**

#### **1. Pourquoi les paiements directs entraînent-ils un embroussaillage des surfaces d'estivage?**

Les méthodes choisies montrent certes un lien de causalité entre les paiements directs et l'embroussaillage, mais elles ne permettent pas d'expliquer quels sont, concrètement, les facteurs agronomiques et économiques qui sont déterminants ici.

#### **2. Une interdiction du broyage est-elle responsable des effets négatifs des contributions QII?**

Non, dans les Grisons, le broyage a toujours été autorisé sur les surfaces QII dans la région d'estivage. On ne peut donc expliquer de cette manière l'effet négatif sur l'embroussaillage. Les auteurs n'étaient pas informés de cette situation au moment de la rédaction de la publication.

#### **3. L'effet des contributions QII sur l'embroussaillage a-t-il un caractère universel?**

Non, l'analyse se base sur les données 2014–2018 du canton des Grisons. Il n'est pas possible d'en tirer des conclusions pour l'ensemble de la Suisse. Il n'est pas certain non plus que l'effet des paiements directs sur l'embroussaillage dans les Grisons soit durable.

Cette étude est la première analyse scientifique à fournir des indications sur le lien entre la réforme agricole 2014–2017 et l'embroussaillage. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour

clarifier les effets observés. L'objectif est de recueillir des informations sur la manière de concevoir les programmes de paiements directs de façon à contrer l'embroussaillage et la perte de biodiversité dans la région d'estivage. De telles recherches doivent être menées en collaboration avec la pratique afin de vérifier les données de base et de développer des solutions applicables.